



Formation spécialisée aux gestes d'urgence face à une situation sanitaire exceptionnelle - Décontamination hospitalière - Module 3

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apport de connaissances scientifiques
- Apprentissage de l'utilisation des tenues de protection
- Mise en situation
- Exercices

INTERVENANTS

- Équipe pédagogique du CESU 63
- Formateurs relais habilités pour les SSE
- Médecin formateur zonal SSE (en lien avec le CESU de la zone de défense SUD EST)

LIEU

CESU CHU de Clermont-Ferrand

TARIFS

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de santé et tout personnel des établissements de santé chargé d'assurer la mise en œuvre d'une unité de décontamination hospitalière, ayant obligatoirement suivi le module 2.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Prérequis :

Module 2 de l'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle.

Texte de référence :

Arrêté du 24 Avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux CESU; Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

OBJECTIFS

⇒ Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la mise en œuvre d'une unité de décontamination hospitalière en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques

CONTENU

⇒ Assurer une décontamination hospitalière approfondie par la mise en œuvre d'une unité de décontamination hospitalière

⇒ Caractériser les principes de fonctionnement d'une unité de décontamination fixe et / ou mobile (montage, activation, démontage)

⇒ Identifier les différentes phases d'une décontamination et les moyens nécessaires à sa réalisation

⇒ Comprendre les spécificités de chaque phase pour mieux s'y intégrer

> **Inter** : 165 € /
pers.

> **Intra** : Nous
consulter

⇒ Connaître les modalités d'élimination et/ou de décontamination des
objets ou déchets potentiellement contaminés



> **Durée** : 1 jour

> **Dates** :

- **31 mars 2020**
- **11 juin 2020**
- **20 octobre 2020**
- **2 décembre 2020**